



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 549 (2023)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 11 janvier 2023 le règlement suivant :

Règlement n° 549 (2023) : Règlement n° 549 (2023) concernant la constitution du Comité consultatif de développement durable.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 16 janvier 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 16 janvier 2023.

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière